

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025

N° 028-2025

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Procurations : 4

Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

16 septembre 2025,

Affichée et mise en ligne
le 16 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU

MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE

Absents excusés :

Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mme SIMON qui donne pouvoir à Mr DENIS

Mr STIENNE qui donne pouvoir à Mr KOCIUBA

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC, Mr LAQUEUE

Secrétaire de séance : Mme DUBRUNQUEZ

Le procès-verbal du 16 juillet 2025 est approuvé.

Objet : Travaux 2026- Demandes de subventions- Extension du système de vidéoprotection

Monsieur Denis expose aux membres du conseil municipal le projet d'extension de la vidéoprotection et ajoute à son propos l'utilité du système.

Considérant la nécessité d'étendre la vidéoprotection de la commune ;

Considérant que le montant des travaux est estimé à 46 539.05€ HT, soit 55 846.86 TTC ;

Considérant l'avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances réunies le 16 septembre 2025;

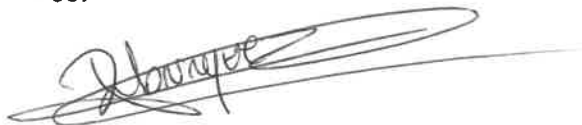
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de tout organisme susceptible de financer ce projet

-DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026

-DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Le secrétaire de séance,
Maggy DUBRUNQUEZ



Le Maire,
Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Reethel, le 24 septembre 2025

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 24 septembre 2025

de la publication le 24 septembre 2025

mise en ligne sur le site internet le 24 septembre 2025